

Dijon, 28 juillet 1902

Bon cher cher ami,

Comme vous le pensez bien, il n'est pas possible de me rendre à votre réunion du jeudi. D'assez j'ai peur d'ailleurs que je me serais senti fort embarrassé de l'attitude à y prendre, j'ai la certitude toutefois que le projet de statuts très-minutieusement élaboré et fort judicieusement établi en vue du principe accepté. Mais c'est un principe lui-même, auquel je crois bien que malgront l'abnégation que j'y voudrais mettre, je ne pourrais dédaignement me rallier. Je n'puis préjuge l'état d'esprit des Parisiens qui n'est vraiment beaucoup trop changeant.

Bais, dans les milieux de province,
j'ai la conviction que la Frédéric tell
que la présente le projet de Statuts
ne paracheve une institution entièrement
destinée à la Capital, n'est pas avec
une si réelle que à Paris, et peu
susceptible de développement hors du centre.
C'est peut-être une nécessité, je le
reconnus, et on la subrait comme telle
si l'on s'agissait d'une société ouverte.
Mais, en étant une société fermée
avec tout de membres pour Paris et tant
pour la province, si au moins j'avais fait mes de-
sormais côté de nous, l'enthousiasme ne
manque tout à fait pour nous permettre
de remplir les cahiers. Et alors, voilà une
situation auquel on s'expose de ne
pas avoir composé l'Académie, faute
d'Academiciens? L'idée pourrait se
diffuser sur les études de droit pris-
tamment florissantes, auquel point de fermete

adopte. Mais nous partons de cette
constatation malheureusement certaine qui a-
l'heure actuelle ces études sont délaissées
ou négligées. C'est même pour bien
ramener un regain de vitalité que nous
songions à faire quelque chose. Dans ce cas-là,
la formation d'un petit organisme de travailleurs
volontaires et connus n'est pas la
seule tentative raisonnable. Et autre projet
plus grandiose avortant, négligé, si l'échoue
dans l'executer, de ruine l'idée même
qu'il fallait soutenir. Telle de nous a
que je croisais. Et cette apprehension est
telle que j'avais sincèrement désiré ^{qu'il est}
plutôt l'abandon immédiat du projet ^{que}
sa adoption. Néanmoins, si n'avis pas tout
alors à M. Glasson. Mais, en ne croyant
aujourd'hui de ne pouvoir me rendre à
cette réunion de jeudi, j'ai écrit hier
exprimé son maintien les objectifs que
je suggerai le projet sur quelques points essentiels.
J'a le ave baisses de charge
votre confiance populaire sur la nouvelle

Ecole de droit pnd. j'admiré toujours plus
la souplesse de votre talent et votre
facilité d'adaptation aux divers auditoires.

je ne suis pas étonné que mes œuvres
contenant à un certain de votre avis sur
l'obligation. Dant de jurisconsulte l'ont
goûté et ave quel profit ! Il est bon que
des œuvres nous fûtes étendant leur champ d'action.

Que pourrons-nous faire avec la barre
pour le Code civil allemand ? Scaplera-t-il
des annotations, sans débordantes, du moins
suffisantes ? Tous nos j'a cherché à ne
pas dévier de la ligne objective et nette
que vous m'avez fait accepter l'origine.
Globalement, si nous laissons que je dépose
la limite matérielle imposée. Si cela est
possible d'autres comme pour moi, ne pourrions-
nous agir plus librement et chercher nous-même
un idéau qui ca plait nous à la ligne ?
de sorte façon, j'aurais à avoir une
solution en goutte.

Respects et bonnes à Madame La Lettre,
je reste très cordialement votre

J. Gony

je suis heureusement convaincu à tous pour
le jury du concours général. La réunion sera
faite, sans doute, surmont l'assay, au tout dernier pris de juillet.

75
Monsieur R. Laleilles

Professeur à la Faculté de droit

14 rue Saint-Guillaume

Paris



